



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 013-211300413-20250327-DEL_2025_19-DE



Rapport d'orientations Budgétaires 2025

Conseil municipal du 27 mars 2025



Rappel du cadre réglementaire

Introduction

Partie 1 : Contexte Economique et Loi de Finances

1. Contexte économique
2. Loi de Finances 2025

Partie 2 : Situation financière de la collectivité

1. Analyse financière rétrospective 2020-2024
2. Analyse de la dette

Partie 3 : Orientations budgétaires 2025 de la collectivité

1. L'évolution de la section de fonctionnement
2. L'évolution de la section d'investissement

Partie 4 : Les budgets annexes

Conclusion

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et préalable au vote du budget primitif prévue à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant le vote du Budget Primitif.

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les conseillers municipaux et de discuter des conditions d'élaboration du budget primitif ainsi que des perspectives sur les années futures. Il s'appuie sur la présentation du contexte économique et institutionnel et de la situation financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur sa capacité financière.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport d'orientation budgétaire doit être transmis au représentant de l'Etat et au Président de l'EPCI dont la commune est membre.

La loi de finances pour 2024 (art. 191) instaure l'obligation pour les collectivités et les groupements de plus de 3.500 habitants de se doter d'un « budget vert » présentant l'impact environnemental de leurs dépenses. Il sera obligatoirement présenté au compte administratif de l'année 2024.

A partir de l'exercice 2025, la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées hors remboursement des annuités de la dette.

INTRODUCTION

Le rapport d'orientation budgétaire est un support au débat d'orientation budgétaire traduisant les orientations politiques de la majorité municipale. Il s'inscrit dans la procédure d'élaboration du Budget Primitif 2025 qui sera soumis au vote du conseil municipal en avril 2025.

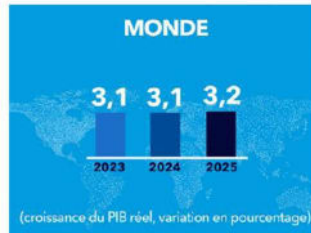
Ainsi, sont exposées à travers ce rapport les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget 2025.

Ces hypothèses porteront également sur l'évolution de la fiscalité locale, sur la structure, la gestion et l'évolution de la dette ainsi que sur les informations relatives aux effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective de travail dans la commune.

PARTIE 1 : Contexte Economique et Loi de Finances

1. Contexte économique

L'économie mondiale s'est poursuivie à un rythme légèrement supérieur aux attentes, malgré divers facteurs négatifs, dont la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine et l'évolution du conflit au Moyen-Orient. La **croissance du PIB** mondial devrait s'établir à **3.2 % en 2024 et 2025**, soit des niveaux très proches du taux de 3.1 % enregistré en 2023.

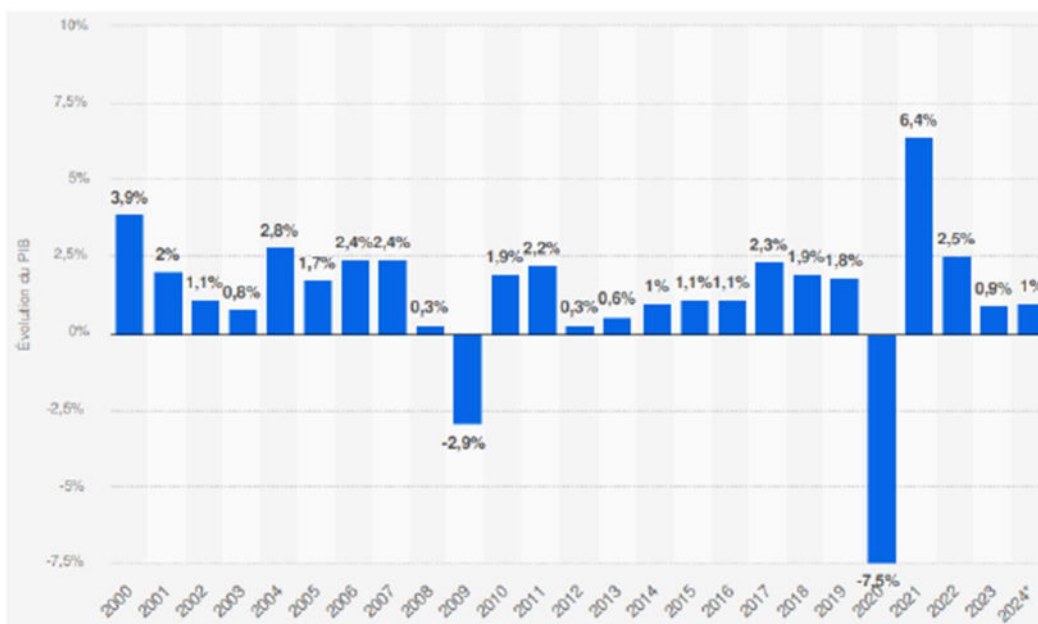


Source : IMF

L'**inflation** ralentit plus rapidement que prévu dans la plupart des régions, sous l'effet des mesures visant à résoudre les problèmes liés à l'offre et du resserrement des politiques monétaires. L'inflation globale au niveau mondial devrait tomber à **5,8 % en 2024 et à 4,4 % en 2025**, année pour laquelle les prévisions ont été revues à la baisse.

Eu égard au ralentissement de l'inflation et à une meilleure capacité des pays à absorber les effets d'un rééquilibrage budgétaire, il est d'actualité pour de nombreux pays de mettre l'accent sur l'assainissement des finances publiques afin de rétablir une capacité budgétaire à faire face aux chocs futurs, de dégager des recettes pour financer de nouvelles priorités de dépenses et de freiner la hausse de l'endettement public.

Sur le plan national, la **croissance du PIB** est projetée à environ **1,1 % pour 2024**. Cette croissance modeste est due à des taux d'intérêt élevés qui continuent de peser sur l'activité économique. Toutefois, la Banque de France prévoit une progression significative du PIB au troisième trimestre notamment due à l'impact transitoire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris.



Source : Insee; Les Échos; Ministère de l'Économie et des Finances / © Statista 2024

Ce graphique représente l'évolution annuelle du Produit Intérieur brut (PIB) en volume en France de 2000 à 2024. Après un fort impact sur le PIB français de la pandémie de Covid en 2020, le PIB de la France est reparti à la hausse à partir de 2021 mais son augmentation reste faible. Pour 2024, le gouvernement a ainsi revu à la baisse sa prévision d'une croissance de 1,4% en prévoyant finalement une croissance de seulement 1% pour l'année 2024.

Le contexte inflationniste en 2024 est marqué par une stabilisation par rapport aux pics observés en 2022 et 2023. L'inflation en France est passée sous la barre des 2 % pour la première fois depuis 3 ans : l'indice des prix à la consommation, calculé par l'Insee, est en effet tombé à **1,1 %, en septembre**, selon les premières estimations publiées le 15 octobre 2024. En janvier 2025, l'IPC augmente à 1,4 %.



Cette tendance baissière a un impact certain sur les perspectives de diminution des taux d'intérêt de la Banque de France, facilitant ainsi l'accès à l'investissement immobilier.

Les prix de l'énergie ont, quant à eux, connu une volatilité marquée, influencés par une combinaison de facteurs géopolitiques et économiques. En effet, après des hausses significatives en 2022 et 2023, les prix ont affiché une tendance à la stabilisation. Sur l'année 2025, une baisse de 9% pourrait être observée malgré une augmentation prévisionnelle des taxes.

En dépit des perspectives de croissances économiques optimistes, les finances publiques font l'objet d'une grande attention, notamment au regard de la hausse du déficit public depuis ces dernières années.

2. Loi de finances 2025

Le calendrier du projet de loi de finances 2025 (PLF 25) a été quelque peu bouleversé en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024, qui a entraîné la démission du gouvernement et la nomination d'un nouveau gouvernement le 22 septembre.

La loi de finances n° 2025-127 du 14 février 2025 a été publiée au JO du 15 février 2025, après la décision du Conseil constitutionnel qui s'est prononcé le 13 février (décision n° 2025-874 DC du 13 février 2025). Plusieurs mesures en matière de finances locales (impôts locaux, dotations, péréquations, taxes ...) ont été adoptées.

La contribution des collectivités territoriales aux efforts de maîtrise du déficit public portera sur les mesures suivantes (*Source : note AMF - <https://www.amf.asso.fr/documents-loi-finances-pour-2025-les-principales-dispositions-concernant-bloc-communal/42500>*) :

- **Fonds de Réserve et DILICO** : Ce prélèvement, instauré sur plus de 2000 collectivités environ, ponctionnerait les recettes des communes et des EPCI à hauteur de 500 millions d'euros. Ce dispositif vise à lisser les recettes des collectivités territoriales, dans le but de participer à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques au regard des critères européens (qui examinent l'équilibre entre les dépenses et les recettes sur l'exercice). 90% de la somme ainsi prélevée devra être reversée aux collectivités contributives, par tiers, pendant trois ans, les 10% restants alimentant les fonds de péréquation.
- **Gel des fractions de TVA** qui coûtera 1,2 milliard d'euros de manque à gagner pour les collectivités.
- **Fiscalité** : La modification des seuils de franchise de TVA. Sur ce dernier point, le communiqué de presse du ministère de l'Économie et des finances n°121 du 6 février 2025 indique que « Dans l'attente des conclusions de la consultation, les entreprises et autres organismes ne sont pas tenus d'effectuer les nouvelles démarches déclaratives en matière de TVA. »
- **Dotations** : La DGF sera finalement revalorisée de 150 millions d'euros, mais au travers d'une minoration des crédits de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Cette augmentation étant plus faible que l'inflation prévue, il s'agit donc d'une baisse en volume de la DGF. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est maintenue.
- **Fonds vert amputé** : A ces efforts demandés aux collectivités, il faut également ajouter la baisse drastique du Fonds vert passe de 2,5 milliards à 1,15 milliard d'euros.
- **Autres dotations et fonds DCRTP** : Des baisses significatives sont prévues sur la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP). Le fonds de soutien des activités périscolaires (FSDAP) sera supprimé à la rentrée scolaire 2025 alors que la semaine de quatre jours et demi demeure le cadre légal de référence depuis la réforme des rythmes scolaires.
- **Fonction Publique** : Par décret mais dans la ligne des volontés du gouvernement portées dans la loi de finances pour la Sécurité sociale, la cotisation à la CNRACL pèsera pour plus de 1,4 milliards en 2025 (3 points auxquels s'ajoute la non-compensation du point supplémentaire de 2024), avec une augmentation complémentaire de 3 points en 2026, 2027 et 2028, portant la facture pour les collectivités à plus de 5 milliards.

PARTIE 2 : Situation financière de la collectivité

Afin d'éclairer le débat d'orientation budgétaire 2025, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective financière sur les exercices antérieurs.

1. Analyse financière rétrospective 2020 - 2024

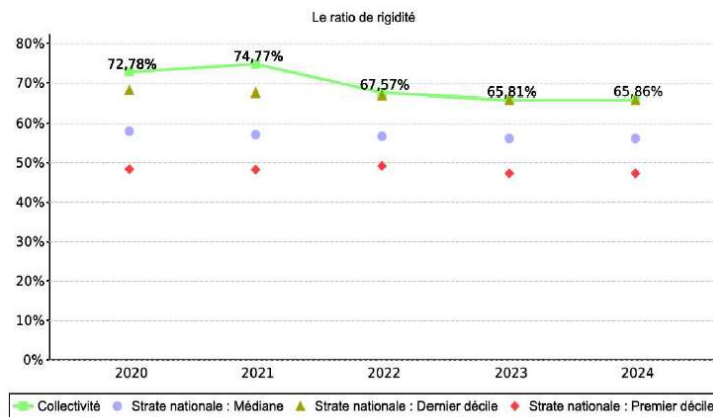
Le tableau de synthèse montre l'évolution comptable de 2020 à 2024.

SYNTHESE						
EN K€	2020	2021	2022	2023	2023 recalculé	2024
Produit de fonctionnement	32 864	33 572	37 181	38 075	38 075	38 401
Contributions directes	10 178	10 102	11 670	12 551	12 551	13 216
TEOM	0	0	0	0	0	0
Autres recettes fiscales	1 516	2 132	2 135	2 261	2 261	1 874
Produit des services, du domaine et vente diverses	1 734	2 323	2 751	2 788	2 788	2 784
Reversement de fiscalité	4 392	4 392	4 392	4 484	4 484	4 657
DGF dotation globale de fonctionnement	724	667	517	533	533	494
Autre dotations et versement de l'Etat	641	985	1 478	2 033	2 033	1 423
Subventions et participations des partenaires	1 466	957	1 834	1 620	1 620	1 630
FNGIR et DCRTP	11 324	11 324	11 418	10 704	10 704	11 310
Ressources liées à la péréquation horizontale	246	259	261	239	239	187
Autres recettes	642	432	726	861	861	825
Charges de fonctionnement	31 838	32 625	34 756	37 243	36 557	35 895
Charges à caractère général	5 805	5 351	7 523	8 435	8 435	7 943
Charges de personnel nettes des remboursements	23 443	24 764	24 581	24 597	24 597	24 844
Autres charges de gestion courante	2 120	2 085	2 026	2 445	2 445	2 651
Reversement de fiscalité	0	0	0	0	0	0
FNGIR	0	0	0	0	0	0
Péréquation horizontale	58	0	0	118	118	199
Autres dépenses	145	176	394	1 489	803	149
Charges d'intérêts	267	249	229	157	157	108
Travaux en régie	0	0	0	0	0	0
Epargne de gestion	1 293	1 196	2 654	989	1 675	3 254
Epargne Brute	1 026	947	2 425	832	1 518	2 506
Remboursement du capital	787	707	725	2 706	736	654
Epargne Nette	230	240	1 700	-1 874	782	1 852
Dépense d'investissement	3 460	6 558	5 819	4 154	4 154	8 158
Dont dépenses d'équipement	3 418	5 966	5 695	4 149	4 149	8 025
Recettes d'investissement	4 996	5 363	3 630	3 491	3 491	3 788
Besoin de financement des investissements	-1 536	1 195	2 189	-663	-663	-4 370
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0
En-cours de dette au 31/12	9 236	8 528	7 804	5 144	5 144	4 490
Ratio de capacité de désendettement	9	9	3	6	3	2
Taux d'épargne brute	3,1%	2,8%	7%	2%	4%	7%

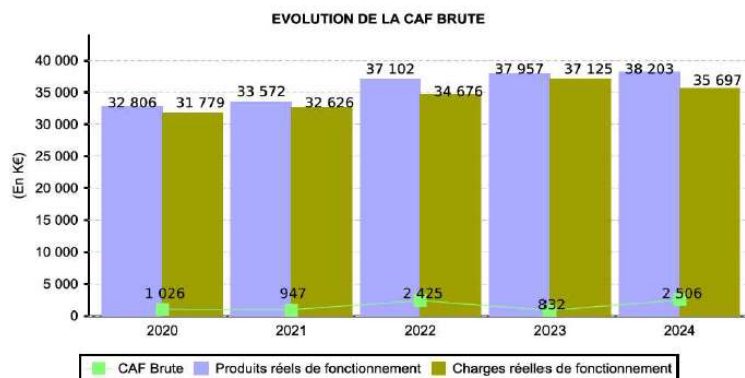
Pour rappel, en 2023, la commune avait décidé de rembourser de manière anticipée l'emprunt toxique afin de préserver son budget impacté par une forte progression des intérêts de la dette. Afin d'avoir une analyse plus fidèle à la réalité de l'exécution comptable 2023, la colonne « 2023 recalculé » a permis de connaître le résultat de la commune et son niveau d'épargne brute sans le remboursement anticipé de cet emprunt.

Encore une nouvelle année où l'exécution du budget 2024 s'est fait dans un contexte économique difficile avec l'inflation et un fort coût de l'énergie. Néanmoins la commune a su contenir ses charges de fonctionnement et afficher une baisse de 3,7 %.

- ♦ Les charges réelles de fonctionnement ont diminué tandis que les produits réels de fonctionnement augmentent légèrement en 2024.
- ♦ Précisément, les charges réelles de fonctionnement diminuent de - 3,7 % soit - 1 348 K€ comparé à 2023, du fait de la forte baisse des charges financières qui reviennent à un niveau modéré. Les charges financières ont été divisées par 7,8 en 2024 (de 843 K€ à 108 K€). En effet, en 2023 un remboursement anticipé d'emprunt avait généré 686 K€ d'indemnités pour remboursement anticipé.
- ♦ Les charges de personnel sont contenues en 2024 (+ 1,68 %) après une forte hausse sur la période 2017-2021. Leur poids dans le total des charges de fonctionnement est de plus de 10 points au-dessus de la moyenne nationale. Le poids de ces charges laisse peu de marge de manœuvre à la commune avec un ratio de presque 70%.
- ♦ Les produits réels de fonctionnement progressent de 0,86 % par rapport à 2023, en raison des ressources fiscales suite à l'augmentation de 3,90 % des bases locatives prévue par la loi de finances 2024. A noter que les dotations et participations de l'Etat diminuent.
- ♦ Le ratio de rigidité qui se définit par la capacité de la commune à couvrir ses charges par les produits s'établit à 65,86 %. Ce ratio, en amélioration, place la commune sur le dernier décile (c'est-à-dire au sein des 10 % de communes ayant le ratio de rigidité le plus dégradé).

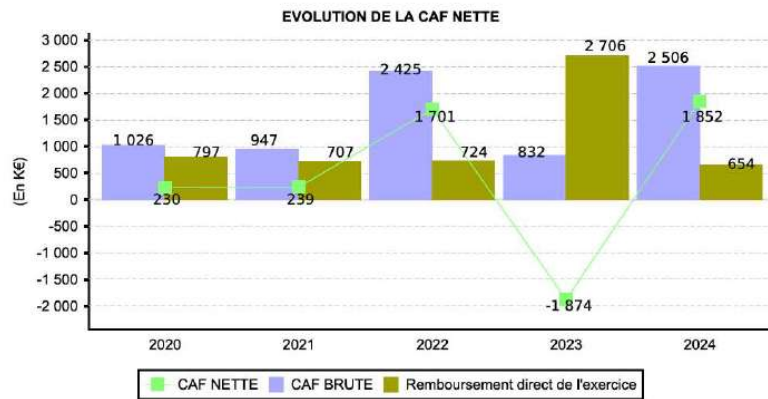


- ♦ Compte tenu de la progression des recettes réelles et des dépenses réelles en légère diminution, l'épargne brute de la commune (CAF brute) passe de 832 K€ en 2023 à 2 506 K€ en 2024, retrouvant son niveau de 2022.

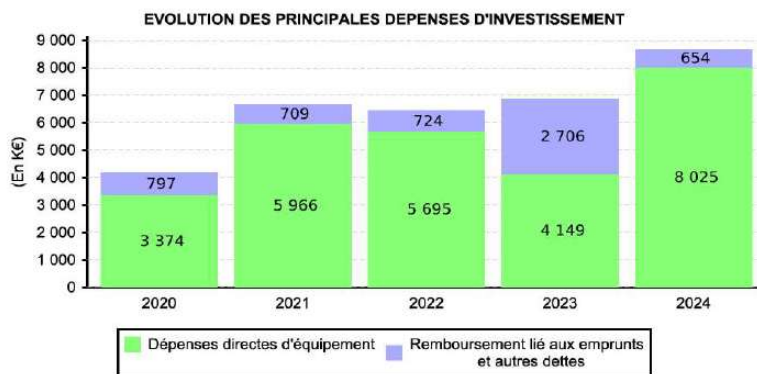




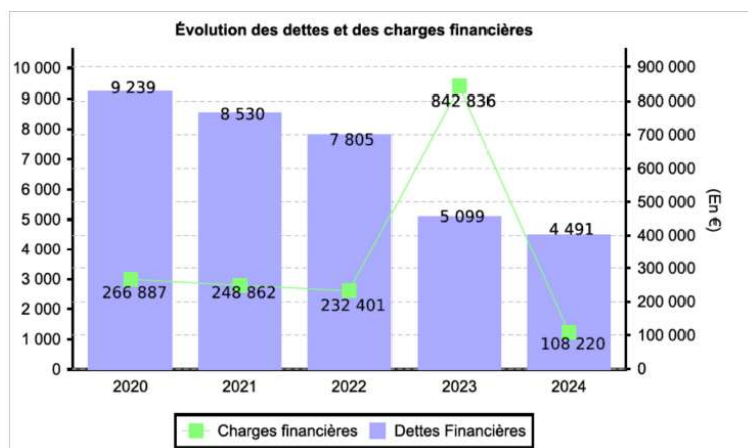
- ♦ La capacité d'autofinancement nette, qui participe aux financements des investissements, est à nouveau positive. La commune retrouve une marge d'autofinancement.



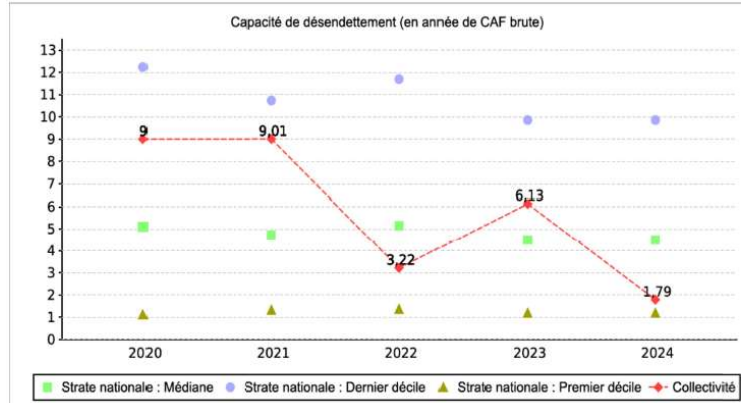
- ♦ Les dépenses d'équipement ont presque doublé en 2024 (de 4 149 K€ à 8 025 K€) et elles affichent un niveau en euro par habitant (373 €) proche du niveau national (395 € en 2023). Elles ont été financées par un prélèvement sur le fonds de roulement.



- ♦ N'ayant pas recours à l'emprunt en 2024, la commune dispose d'un encours au 31 décembre 2024 de 4 490 452,51 €. Cet encours représente 209 € par habitant contre 976 € à l'échelle nationale.



- La capacité de désendettement de la commune diminue donc fortement en 2024 passant de 6,13 années à 1,79 année, et devient inférieure à la médiane nationale (5 années). Cela signifie qu'il faudrait un peu moins deux ans de CAF brute pour que la commune puisse rembourser intégralement ses dettes. La commune peut donc être considérée comme étant en situation d'endettement faible, ce qui est un indicateur très favorable.

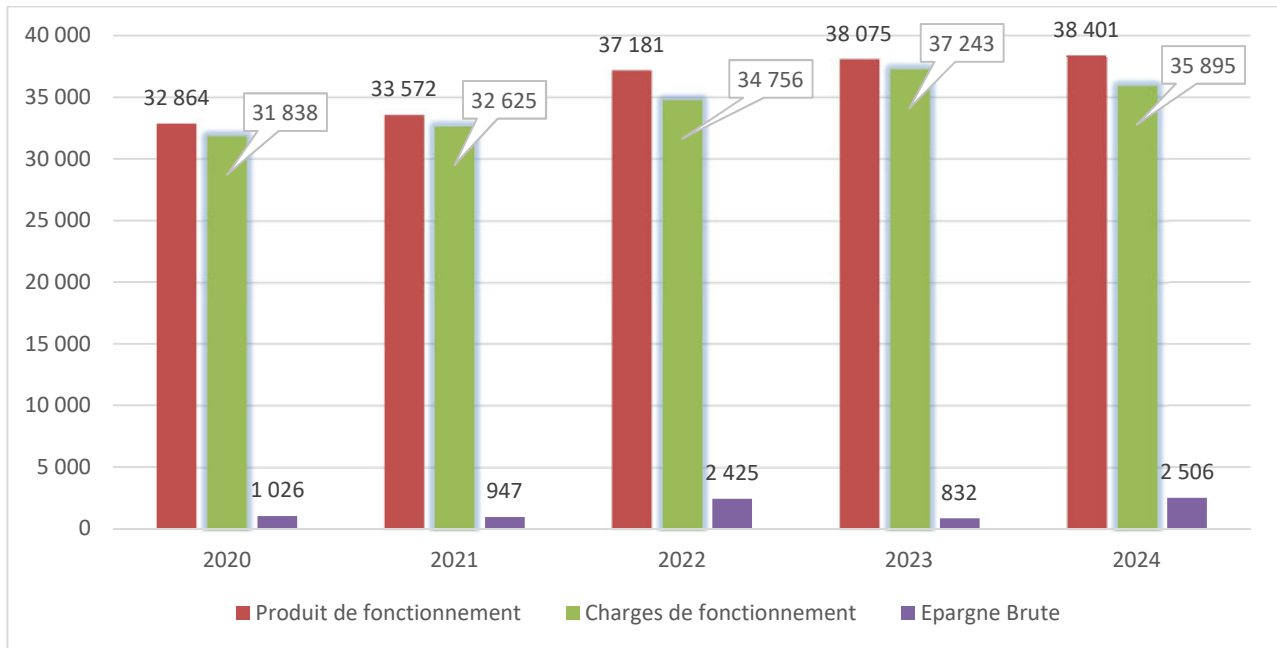


- La commune préserve un fonds de roulement et une trésorerie importante. Le fonds de roulement qui est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (dotations et réserves subventions d'équipement, emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation), est de 13 511 175 €. Il permet ainsi de couvrir le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses soit 138 jours de charges réelles, bien supérieur au seuil de 30 jours minimum conseillé par la doctrine financière.

	Évolution du fonds de roulement					Repères - 2024
	2020	2021	2022	2023	2024	Strate nationale
Fonds de roulement	17 085 083	17 008 938	17 196 065	15 388 924	13 511 175	
Fonds de roulement en €/hab	808	783	787	704	628	267
FDR en nombre de jours de charges réelles	196	190	181	151	138	70

- Il n'est pas constaté de besoin en fonds de roulement qui traduit le décalage de trésorerie en fin d'exercice entre les créances et les dettes.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement

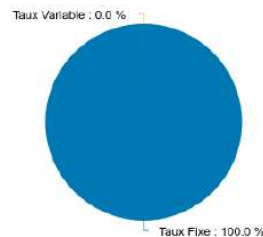


En conclusion, la santé financière de la commune de Gardanne en 2024 s'est améliorée par rapport à l'année précédente, même si l'exercice 2023 était affecté par des charges exceptionnelles (remboursement anticipé de l'emprunt, et annulation de titres sur exercice antérieur). Elle retrouve ainsi une épargne brute et une CAF nette positive, indicateurs garant des équilibres budgétaires.

2. Analyse de la dette

La commune n'a pas eu besoin de mobiliser un emprunt en 2024, ce qui ramène son encours de dette au 31 décembre 2024 à 4 490 452,51 €, soit une baisse de 12 %.

Elle dispose d'une dette saine composée de 4 emprunts à taux fixe, ayant remboursé en 2023 un emprunt toxique.

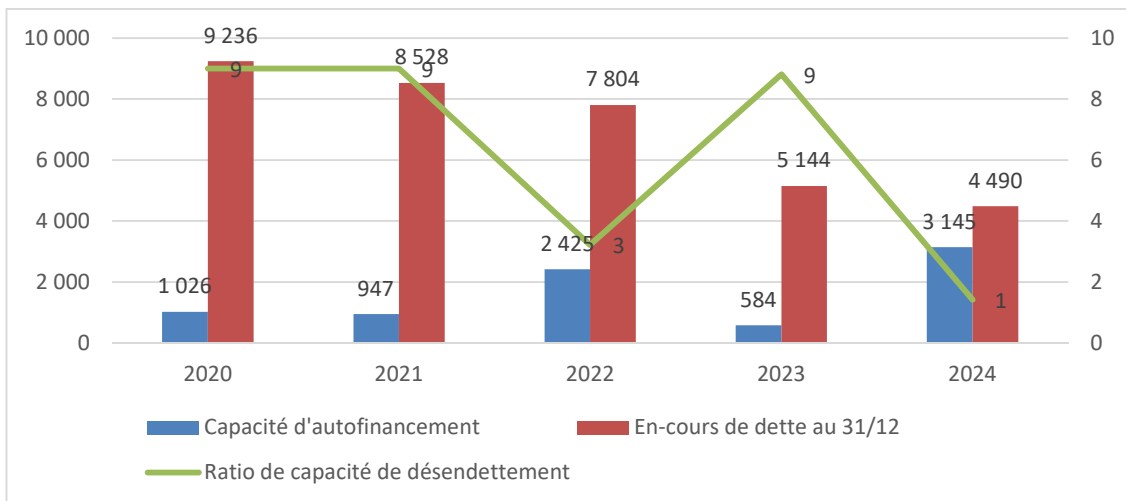


	Fixes	Variables	Total
Encours	4 490 452,51	0,00	4 490 452,51
%	100,00%	0,00%	100%
Durée de vie moyenne	4 ans, 1 mois		4 ans, 1 mois
Duration	4 ans		4 ans
Nombre d'emprunts	4	0	4

Evolution de la structure de la dette à long terme

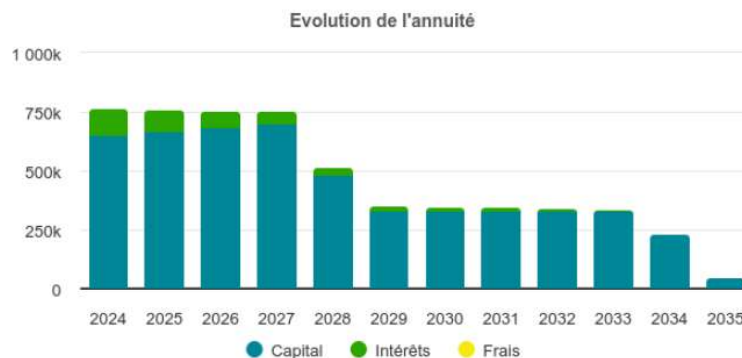
Exercice.	Encours début	Annuité	Frais	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Capital		Solde
							Amort.	RA avec flux	
2023	7 804 398,06	3 541 972,42	686 000,00	195 757,96	2,88%	24,87%	690 086,70	1 970 127,76	3 541 972,42
2024	5 144 183,60	766 178,02	0,00	112 446,93	1,62%	2,21%	653 731,09	0,00	766 178,02
2025	4 490 452,51	761 831,53	0,00	92 829,02	1,53%	2,10%	669 002,51	0,00	761 831,53
2026	3 821 450,00	757 771,62	0,00	72 769,57	1,42%	1,94%	685 002,05	0,00	757 771,62
2027	3 136 447,95	753 688,66	0,00	51 924,36	1,25%	1,70%	701 764,30	0,00	753 688,66
2028	2 434 683,65	515 023,54	0,00	30 340,02	1,09%	1,30%	484 683,52	0,00	515 023,54
2029	1 950 000,13	352 525,11	0,00	19 191,79	1,05%	1,06%	333 333,32	0,00	352 525,11
2030	1 616 666,81	348 949,45	0,00	15 616,13	1,05%	1,05%	333 333,32	0,00	348 949,45
2031	1 283 333,49	345 373,80	0,00	12 040,48	1,04%	1,05%	333 333,32	0,00	345 373,80
2032	950 000,17	341 822,58	0,00	8 489,26	1,02%	1,04%	333 333,32	0,00	341 822,58
2033	616 666,85	338 222,51	0,00	4 889,19	0,98%	1,01%	333 333,32	0,00	338 222,51
2034	283 333,53	234 989,51	0,00	1 655,98	0,88%	0,94%	233 333,53	0,00	234 989,51
2035	50 000,00	50 111,17	0,00	111,17	0,88%	0,89%	50 000,00	0,00	50 111,17

Endettement et ratio de capacité de désendettement



Le ratio de capacité de désendettement est d'1,79 année en 2024.

Amortissement de la Dette



PARTIE 3 : Les orientations budgétaires 2025 de la collectivité

Le budget 2025 de la ville de Gardanne est toujours marqué par un contexte financier contraint, auquel s'ajoute un contexte national instable et une loi de finances votée tardivement.

La trajectoire financière établie pour le mandat s'attache à faire preuve d'une gestion exigeante et rigoureuse, mêlant sincérité budgétaire et prudence.

Cette politique financière doit ainsi permettre d'asseoir les engagements de la municipalité et de concrétiser ses priorités avec le souci permanent de recherche d'efficacité dans la dépense publique, et de préservation et l'amélioration permanente du cadre de vie ainsi que du service public de proximité.

Depuis 2017 et la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes du bloc communal sont plus exposées aux variations de la conjoncture économique. Cette évolution oblige à la constitution d'une épargne suffisante pour faire face à d'éventuels imprévus mais surtout pour financer un programme d'investissements ambitieux et particulièrement important en 2025.

Le budget 2025 se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement en limitant l'augmentation des charges à hauteur de l'inflation et une gestion responsable des dépenses de personnel ;
- Un maintien des tarifs publics et un maintien des taux d'imposition locaux ;
- La réalisation d'investissements conséquents ;

Des investissements importants se concrétisent avec la livraison de plusieurs équipements comme la Plateforme jeunesse et le cinéma. D'autres projets importants sont également en cours, comme les travaux de construction du centre de loisirs, le relais petite enfance, la Maison du bel âge, le Foyer des seniors à Biver, la rénovation de la place centrale de Biver, et d'autres voiries et espaces publics.

Enfin, face à l'enjeu de la transition énergétique, la commune poursuit ses travaux de rénovation thermique et de rénovation d'éclairage public.

Afin de réaliser ce programme d'investissements, la commune fait les efforts nécessaires pour augmenter sa capacité d'autofinancement dans un contexte chaque année difficile. Elle a également amélioré son travail de recherche de financements qui a porté ses fruits. En 2025, la commune envisage de recourir à l'emprunt selon l'avancée des travaux.

1. Evolution de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir aux financements externes.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à 38,7 millions d'euros en 2025 avec des incertitudes sur les dotations de l'Etat et les recettes fiscales.

a. **Les recettes fiscales**

En 2025, la commune maintient ses taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. La revalorisation de 1,7 % des bases locatives auraient dû permettre une légère augmentation du produit de fiscalité attendu.

Toutefois, la loi de finances 2025 a élargi les communes éligibles à la contribution au redressement des comptes de l'Etat, rendant ainsi la commune de Gardanne contributrice par un prélèvement sur sa fiscalité par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO). Par principe de prudence, la fiscalité est prévue comme suivant :

	Taux	Réalisé 2024	Estimé 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41,98%	12 922 441 €	13 144 007 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	39,46%	57 475 €	58 453 €
Taxe d'habitation	22,30%	178 342 €	181 373 €
Total		13 158 258 €	13 383 833 €
		<i>DILICO estimé</i>	-139 000 €
		Inscrits au BP 2025	13 244 833 €

Concernant les autres recettes fiscales :

Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) visant à compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale est reconduit depuis plusieurs années à 7 442 008 €.

Les taxes sur la consommation finale d'électricité (470 k€) et sur la publicité extérieure (200 k€) sont prévues à la baisse et les autres taxes sont prévues au même niveau que 2024 notamment la Taxe sur les pylônes électriques (126 k€) et les droits de place (235 k€).

Les Droits de mutations liés aux transactions immobilières sont reconduits en 2025 à 850 k€.

b. **Les reversements de fiscalité de la Métropole**

L'attribution de compensation est une dépense obligatoire pour la métropole dont l'objectif est d'assurer la neutralité budgétaire entre l'EPCI et ses communes membres lors des transferts de compétences. Les transferts de compétences de la commune vers la métropole au 1^{er} janvier 2018 sont venus largement modifier le montant d'attribution perçu par la commune. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait arrêté le montant définitif des charges transférées par la commune en 2018 à 2 269 561 €.

Avec la loi 3Ds, la commune a récupéré depuis le 1^{er} janvier 2023 la compétence « service extérieur de lutte contre l'incendie » évaluée à 51 910 € et la compétence « parcs et aires de stationnement » évaluée à 39 989 €. Les compétences « Pluvial », « promotion du tourisme », et « entretien et gestion des zones d'activités industrielles et commerciales » restent de périmètre métropolitain. La commune exerce les compétences pour le compte de la Métropole, et se voit alors remboursée les dépenses réalisées.

En conséquence, l'attribution de compensation est reconduite en 2025 à 4 484 223 €. A cela s'ajoute la **Dotation de solidarité** communautaire d'un montant de 256 916 €.

Le **Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)**, créé en 2012, consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités pour la reverser à des EPCI et des communes moins favorisées. Le montant est évalué en baisse en 2025 (187 130€).

c. Les dotations de l'Etat et participations

La loi de finances ayant été votée tardivement et ayant aucune visibilité sur les dotations de l'Etat, la commune a reconduit les mêmes montants que 2024 soit 196 487 €.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Prévu 2025
DGF (forfaitaire)	568 340 €	486 930 €	418 273 €	256 676 €	258 900 €	196 487 €	196 487 €
<i>Evolution DGF</i>	-16,24%	-14,32%	-14,10%	-38,63%	0,87%	-24,11%	0,00%
DSU	223 995 €	236 806 €	248 713 €	260 258 €	273 833 €	297 718 €	297 718 €
<i>Evolution DSU</i>	-10,29%	5,72%	5,03%	4,64%	5,22%	8,72%	0,00%

La Dotation de compensation de la réforme de la Taxe professionnelle a déjà diminué en 2024, et est prévue encore à la baisse en 2025, passant de 3 868 460 € à 3 636 929 € soit - 6 %.

Les participations de nos partenaires (Région, Département, CAF) restent stables à 1,6 million d'euros.

d. Les produits des services

Les produits des services correspondent aux recettes générées par l'application des tarifs publics notamment sur le secteur de l'enfance, de la culture et des sports, par les loyers perçus. Elles sont estimées à 2,8 millions d'euros.

En 2025, les produits des services sont prévus comme suivant :

- Redevances d'occupations du domaine public et droits de stationnement : 150 064 €
- Redevances à caractère culturel, social, d'enseignement et périscolaire : 1 422 537 €
- Produits forestiers : 4 000 €
- Revenus des immeubles : 557 734 €
- Portage repas : 320 000 €
- Restauration 3^{ème} âge : 106 450 €
- Remboursement par la métropole : 118 000 €
- Réseau de chaleur : 405 000 €

1.2 Les dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en légère baisse, avec 37,5 millions d'euros.

a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général correspondent au fonctionnement courant des services au travers d'achat de biens et de services dans le respect des procédures de la commande publique.

Evolution des charges à caractère général

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges à caractère général (011)	5 804 769 €	5 351 015 €	7 523 045 €	8 435 462 €	7 493 191 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 702 980 €	1 189 538 €	2 875 109 €	3 660 744 €	3 326 056 €
Evolution du chapitre 011	14,14%	-7,82%	40,59%	12,13%	-11,17%
Part des fluides sur les charges générales	29,34%	22,23%	38,22%	43,40%	44,39%

Les charges à caractère général, qui avaient fortement augmenté ces deux dernières années en raison de l'inflation et du prix de l'énergie, ont diminué en 2024 et atteignent 7,5 millions d'euros.

Les dépenses des fluides ont doublé depuis l'année 2020 et dépassent encore les 3 millions d'euros en 2024, malgré les efforts de réduction de consommation d'énergie (Cf. *focus sur l'énergie*) Elles pèsent encore pour 44,39 % du budget des charges à caractère général.

Les dépenses d'alimentation augmentent d'année en année du fait de l'augmentation des matières premières et du nombre de repas servis, passant de 847 965 € en 2023 à 1 070 098 € en 2024. En effet, 9 634 repas supplémentaires ont été servis en 2024 par rapport à l'année précédente, essentiellement des repas adultes au foyer des seniors et en portage à l'Ecole Charpak.

La municipalité fait le choix du maintien de la qualité des produits ainsi que de la quantité dans les assiettes, tout en optimisant les productions biologiques du parc agroécologique de Barême. En 2024, 13 936 kg correspondant à 15 % du bio dans les menus, ont été produits par le parc agro. L'objectif est de produire 20 000 kg en 2025. Pour rappel, la commune est labellisée Ecocert avec 20 % de produits bio par an servis dans les menus.

Service Restauration	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Ligne Alimentation - 60623	460 137 €	515 318 €	682 415 €	847 695 €	1 070 098 €
Evolution	-9,64%	11,99%	32,43%	24,22%	26,24%

Perspectives 2025

En 2025, les charges à caractère général sont maintenues à 8,5 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros pour les fluides et 1 million d'euros pour l'alimentation.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP25
Charges à caractère général (011)	6 526 632,65 €	6 961 352,43 €	7 262 949,81 €	9 772 071,87 €	8 468 928 €	8 496 259 €
<i>Dont Fluides (eau, électricité, gaz, carburant)</i>	1 839 572,00 €	1 181 521,00 €	2 130 688,00 €	4 277 635,12 €	2 927 686 €	2 814 122 €
Evolution du chapitre 011	11,57%	6,66%	4,33%	34,55%	-13,34%	0,32%
Part des fluides sur les charges générales	28,19%	26,12%	29,34%	43,77%	34,57%	33,12%

Par ce budget, l'ensemble des actions et des politiques publiques mises en œuvre depuis 2020 en matière éducative, sportive, culturelle, sociale, environnementale ... ainsi que l'ensemble des moyens donnés aux services pour le fonctionnement et l'entretien des équipements publics, sont reconduits.

La commune a maintenu le service public et l'a même élargi depuis 2020 : élargissement du portage de repas avec une 3^{ème} tournée, le transport à la demande des séniors, création de la Brigade environnement, création de la réserve communale de sécurité civile, ouverture du poste de police municipale à Biver ; et prochainement le relais petite enfance, le foyer des séniors à Biver et la Maison du bel âge.

Soucieuse du cadre de vie des habitants, la commune lance en 2025 l'outil « J'aime ma ville » afin de permettre aux citoyens de signaler des défauts et dangers dans l'espace public pour permettre une intervention rapide des services de la ville.

Enfin, l'année 2025 sera marquée par une nouvelle cause municipale « Tous artistes ! ». A cette occasion, plusieurs actions culturelles seront conduites par une grande partie des services de la ville avec des événements labélisés et de nouveaux événements. Cette cause permettra notamment de mettre l'accent sur les arts en tout genre, et notamment sur l'artiste peintre le plus célèbre ayant vécu à Gardanne : Paul CEZANNE.

Ainsi, la commune se donne les moyens de devenir toujours plus attractive, dynamique, et sûre, afin de permettre l'amélioration de la qualité de vie des gardannais.

Focus sur l'énergie

En 2025, selon les estimations, il est prévu une baisse du coût de l'électricité et du gaz de 553 175 € par rapport à l'exécution 2024. Toutefois, les fluides pèsent pour 33,12 % sur le budget des charges à caractère général, et restent à un niveau largement supérieur à celui de 2020.

A noter que les estimations sont calculées à consommation énergétique équivalente à l'année précédente. Par conséquent, les charges peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse selon le climat, mais surtout avec un objectif de baisse au regard des investissements de rénovation d'éclairage public réalisés.

En effet, la commune poursuit son plan d'actions pour une sobriété énergétique :

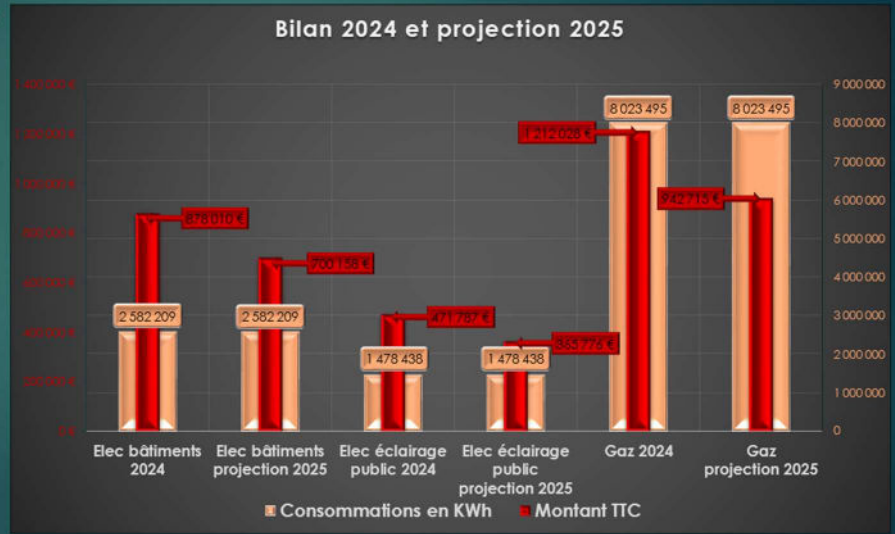
- Réduction de la consommation énergétique : limitation des températures dans les bâtiments et responsabilité des usages, extinction de l'éclairage des bâtiments architecturaux ; mise en place d'éclairage par détecteur de présence ;
- Réduction du parc automobile, acquisition de véhicules électriques, autopartage ;
- Rénovation thermique des bâtiments ;
- Rénovation de l'éclairage public : passage aux lampes LED, mise en place d'horloges, réduction de l'intensité de l'éclairage ;
- Rénovation du réseau et des chaudières des équipements publics ;

Ce plan d'actions et d'investissements a déjà de bons résultats sur notre consommation énergétique en KWh, et a permis d'absorber une partie du surcoût tarifaire. En effet, entre 2021 et 2024, nous constatons une réduction de 220 752 KWh sur l'électricité des bâtiments, une réduction de 401 348 KWh sur l'éclairage public, et une réduction de 2 838 794 KWh sur le gaz.

Baisse des prix du gaz et de l'électricité pour 2025

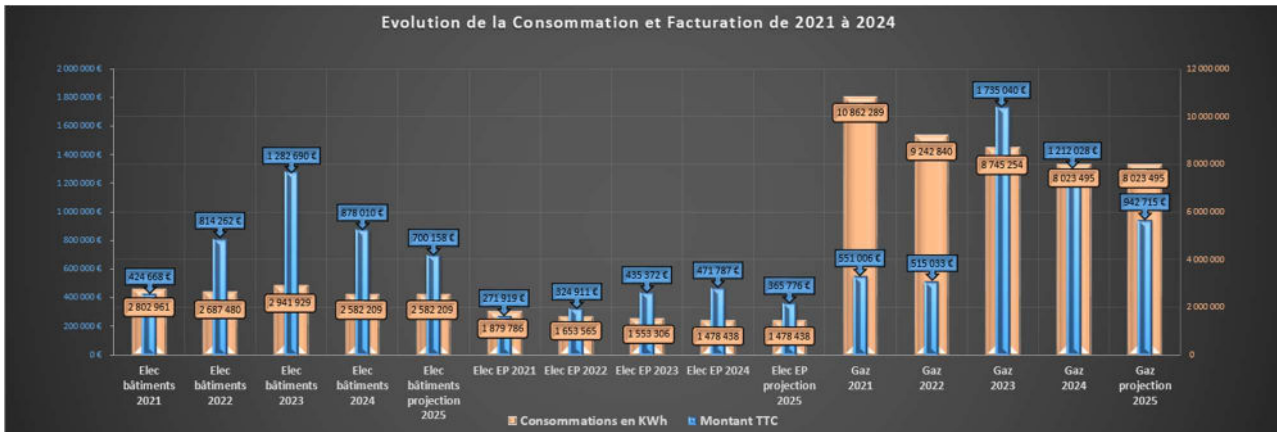
► Projection pour le budget 2025 :

- - Elec bâtiment **-20,26%**
soit 177 852 € de moins
- - Elec éclairage public **-22,47%**
soit 106 011 € de moins
- - Gaz **-22,22%**
soit 269 313 € de moins
- **Une diminution de la dépense annuelle de - 553 175 €**



Evolution de la consommation et facturation de 2021 à 2024

	Elec bâtiments 2021	Elec bâtiments 2022	Elec bâtiments 2023	Elec bâtiments 2024	Elec bâtiments projection 2025	Elec EP 2021	Elec EP 2022	Elec EP 2023	Elec EP 2024	Elec EP projection 2025	Gaz 2021	Gaz 2022	Gaz 2023	Gaz 2024	Gaz projection 2025
Montant TTC	424 668	814 262	1 282 690	878 010	700 158	271 919	324 911	435 372	471 787	365 776	551 006	515 033	1 735 040	1 212 028	842 715
Consommations en KWh	2 802 361	2 687 480	2 941 929	2 582 209	2 582 209	1 879 786	1 653 565	1 553 306	1 478 438	1 478 438	10 862 289	9 242 840	8 745 254	8 023 495	8 023 495



b. Les dépenses de personnel

La politique des ressources humaines doit permettre une allocation optimale des moyens humains à la réalisation des missions de service public.

Elle doit ainsi accompagner les services dans la réalisation de leurs missions mais également s'assurer de la soutenabilité de ces moyens.

Face à l'enjeu du poids des dépenses de personnel sur le budget de fonctionnement de la commune qui oscillait à 75 % depuis plusieurs années, la municipalité s'est fixé l'objectif depuis 2021 de maîtriser ces charges afin de donner plus de souplesse à son budget, et par conséquent de dégager une meilleure épargne brute.

Les efforts mis en œuvre ont permis de contenir les dépenses de personnel.

Pour preuve, la part des dépenses de personnel est donc passée de 75,74% en 2019 à 69,97 % en 2024, alors même que les années 2023 et 2024 ont connu des revalorisations indiciaires.

Evolution des charges de personnel

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel (012)	23 788 487 €	24 203 419 €	25 216 119 €	25 271 732 €	25 321 898 €	25 747 867 €
<i>Evolution</i>	0,83%	1,74%	4,18%	0,22%	0,20%	1,68%
<i>Part des dépenses de personnel</i>	75,74%	74,25%	76,23%	71,30%	66,70%	69,97%

Il s'agit d'un travail sur plusieurs années nécessitant la mise en œuvre de plusieurs leviers. Néanmoins ce travail est rendu difficile par les mesures gouvernementales, certes au bénéfice des agents mais qui ont un coût supplémentaire pour la collectivité sans compensation de l'Etat.

Ce travail se poursuit notamment avec :

- Le non remplacement systématique des départs d'agents et des absences, avec une réflexion sur l'organisation et les métiers ;
- Une gestion rigoureuse des heures supplémentaires et astreintes, basée sur les besoins de service,
- Une politique de reconnaissance des compétences internes avec un accompagnement aux mobilités internes, aux évolutions professionnelles et aux mutualisations des compétences au sein de la commune (travail sur les organigrammes généraux afin d'optimiser l'organisation et veiller à développer la transversalité également).

En 2024, le budget a été impacté par des mesures nationales :

- L'augmentation du point d'indice mise en place au 1er juillet 2023 comptabilisée en année complète sur 2024 ;
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 ;
- L'augmentation de certaines cotisations ;
- L'organisation des élections européennes et des élections législatives engendrant des heures supplémentaires et des indemnités forfaitaires ;

De plus, la municipalité a fait le choix de verser en juin 2024, une prime pouvoir d'achat aux agents éligibles de la commune, permettant d'aider ainsi les plus bas salaires.

En outre, il est rappelé qu'à effectif constant, les dépenses de personnel progressent mécaniquement du fait du Glissement Vieillesse Technicité (avancement d'échelons à cadence unique).

De plus, en 2024, 20 agents ont bénéficié d'un avancement de grade et 1 agent d'une promotion interne.

Enfin, la commune a poursuivi en 2024 sa politique de déprécarisation du personnel communal. En effet, 14 agents ont été stagiariés en 2024, portant ainsi à 80 le nombre d'agents déprécarisés depuis le début du mandat.

Perspectives 2025

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Prévu 2025
Charges de personnel (012)	24 475 306 €	25 978 336 €	25 760 000 €	25 370 546 €	25 820 000 €	25 847 000 €
<i>Evolution</i>	1,77%	6,14%	-0,84%	-1,51%	1,77%	0,10%
Part des dépenses de personnel	71,58%	68,37%	67,37%	61,60%	67,47%	69,00%

En 2025, les dépenses de personnel sont stabilisées à hauteur de 25 847 000 €, avec une augmentation de 0,10 % par rapport au BP 2024. En effet, de nouvelles mesures réglementaires viennent alourdir le budget en 2025, et nous obligent à poursuivre les efforts.

Il est ainsi prévu :

- La participation employeur à la prévoyance à hauteur de 7 €/mois/agent,
- L'augmentation du taux de cotisation vieillesse à la CNRACL qui passe de 31,65 % à 34,65 %
- L'augmentation du taux de cotisation maladie qui passe de 8,88 % à 9,88 %
- L'application du nouveau Régime Indemnitaire de la Police Municipale

En 2025, il n'est à priori pas prévu d'élection, et par conséquent l'enveloppe des heures supplémentaires liées à cette organisation n'est pas prévue sur le budget.

Données sur les effectifs de la collectivité

Typologie et évolution des effectifs

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires	464	481	458	462	457
Contractuels	105	116	117	95	91
Vacataires	77	74	71	63	75
Total	646	671	646	620	623

Les effectifs se stabilisent et des recrutements sont en cours.

Départs à la retraite

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Nombre de départs à la retraite	16	15	21	21	16	17

*Il ne s'agit là que des départs annoncés, nous en aurons potentiellement en cours d'année également puisque les agents peuvent demander un départ jusqu'à 6 mois avant.

Structuration des effectifs par catégorie d'emploi

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Catégorie A	33	24	22	24	20
Catégorie B	50	49	73	74	73
Catégorie C	381	408	363	364	364
Total	464	481	458	462	457

Pyramide des âges

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
20-30	36	42	26	17	20
30-40	69	82	82	83	84
40-50	130	131	119	113	114
50-60	153	161	157	150	153
60-70	76	65	74	99	86
Total	464	481	458	462	457

L'analyse de la pyramide des âges démontre que la structure de l'administration est vieillissante : le nombre d'agents est plus important dans les tranches 50-60 ans. Cette répartition impacte directement le poids des dépenses de personnel en raison du niveau d'ancienneté et donc de rémunération de ces agents.

Les objectifs face à cette situation restent inchangés :

- Mettre en place une Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences(GPEEC) ;
- Accompagner ces agents sur des postes adaptés et développer le bien-être au travail ;
- Assurer une transmission des connaissances et le partage d'expérience.

Temps de travail et absentéisme

Un travail sur l'organisation du temps de travail a été initié en 2024 avec le Centre de gestion des Bouches-du-Rhône (CDG13) et se poursuit cette année en concertation avec les chefs de service et les représentants du personnel afin d'aboutir à une mise en conformité et une organisation du temps de travail adaptée.

Une première étape a déjà été réalisée en 2024 avec la suppression des fériés locaux illégaux, et l'attribution conforme des jours de RTT aux agents.

La commune est impactée par un important absentéisme, en lien également avec la pyramide des âges vieillissante et des métiers exposés.

Répartition des absences pour raisons de santé :

	2022	2023	2024
Accident de service	3 272 jours d'absence	3 377 jours d'absence	5 273 jours d'absence
CLM, CLD, Maladie professionnelle	6 122 jours d'absence	6 362 jours d'absence	6 314 jours d'absence
Maladie ordinaire	13 946 jours d'absence	11 759 jours d'absence	11 957 jours d'absence
TPT			35
Contrôle médical			10

Cet absentéisme fait l'objet d'un suivi et d'un travail de la Direction des Ressources Humaines et notamment du Pôle Prévention créé en 2023.

Un travail a été opéré sur la prévention de l'absentéisme, à travers les actions suivantes :

- Adoption en 2024 du document unique d'évaluation des risques professionnels. Obligatoire depuis 2001, il permet le recensement des risques et les solutions à mettre en œuvre. En 2025, il est prévu une mise à jour avec les actions de prévention en lien avec les nouveaux risques qui seront recensés.
- Convention avec un médecin du travail de « Santé Travail Provence » de septembre à décembre 2024 et en cours de discussion pour le prolongement de la convention en 2025 ;
- Expertise médicale avec un médecin spécialisé selon la situation de santé de l'agent, et des contre-visites ;
- Appel téléphonique régulier des agents afin de suivre leur situation de santé, les conseiller et les accompagner ;
- Mise en place d'une newsletter Prévention mensuelle (Thématiques abordées : Tabagisme - Manutention/Dos - Grippe - Port des EPI - Gestes et Postures en Petite Enfance) ;
- Fiches travaux suite à un accident de service ou de trajet, après analyse de la situation (Exemple : Réfection d'un "nid de poule" sur un trottoir ayant occasionné un accident de service à un agent) ;
- Formations dans le cadre de la Prévention :
 - *Formation sur les Tensions Musculo Squelettiques par le CNFPT le 17-09-2024, concernant 19 agents ciblés qui ont eu un accident de service en 2023 ou 2024,*
 - *Formation sur les PRAP demandée depuis 2023 / Première session le 05 et 06-02-2025 pour 10 agents de service ciblés et à risques (CTM et Hygiène).*

La collectivité a également mis en place 2 PPR (Parcours de Préparation au Reclassement) suite à des demandes de reclassement professionnel préconisées par le Conseil Médical.

Rémunération des agents

Il est rappelé que les charges de personnel correspondent d'abord à différentes rémunérations qui sont liées à la situation administrative de l'agent et aux missions qu'il exerce.

En effet, la rémunération des agents comprend :

- le traitement indiciaire : socle de la rémunération, traitement de base de l'agent lié à son grade et son échelon et à la valeur du point d'indice ;
- des compléments de traitement dont notamment l'indemnité de résidence, le Supplément Familial de Traitement (SFT) pour la charge d'enfants ou la Nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour l'exercice de certaines fonctions ;
- diverses primes : les primes annuelles de la collectivité (13^{ème} mois et prime vacances) et le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). A noter en 2024, le versement de la prime exceptionnelle dite « prime pouvoir d'achat ».

A ce sujet, la municipalité est pleinement engagée dans l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des agents de la collectivité. A ce titre, un travail est en cours sur l'harmonisation du régime indemnitaire afin d'assurer une plus grande équité entre les agents. Ce chantier prioritaire suit son cours et la mise en œuvre est prévue au second semestre 2025.

Le nouveau régime indemnitaire de la police municipale s'applique quant à lui depuis le 1^{er} janvier 2025.

Il est à noter également qu'un certain nombre de ces rémunérations évolue à la hausse annuellement en faveur des agents (compte tenu notamment des hausses du point d'indice ou du Glissement Vieillesse Technicité).

D'autres rémunérations évoluent au regard des missions des agents, ou aux besoins de services. Ainsi, le pilotage des heures supplémentaires et astreintes a permis de réduire ces dépenses tout en maintenant la qualité du service public.

	2021	2022	2023	2024
Heures supplémentaires	236 336 €	187 350 €	133 752 €	161 090 €
Astreintes	93 294 €	84 140 €	112 125 €	78 916 €
Total	329 630 €	271 490 €	245 877 €	240 006 €

Le nombre d'heures supplémentaires en hausse en 2024 s'explique par l'organisation des élections européennes et législatives. A contrario, le montant des astreintes est largement en baisse, et le reflet d'une gestion rigoureuse.

c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre de dépenses regroupe essentiellement les subventions versées aux associations et au CCAS, les contingents obligatoires ainsi que les indemnités aux élus.

En 2025, les subventions versées aux associations et au CCAS sont en augmentation.

Ainsi, la subvention au CCAS passe de 847 000 € à 860 000 €, auquel s'ajoute l'acquisition d'un mini-bus de transport de personnes par la commune et mis à disposition au CCAS.

L'enveloppe des subventions aux associations passent à 610 000 € avec une répartition au sein des association différentes, à laquelle s'ajoute une enveloppe de 20 000 € pour maintenir des actions associatives dans les quartiers à forts enjeux dans le cadre de la politique de la ville, malgré le retrait des financements de l'Etat, et de 22 000 € pour les cartes éco-asso.

La subvention d'équilibre pour la Régie des transports est prévue à la baisse compte-tenu du résultat de 2024, soit 131 708,29 €.

Enfin, la participation à l'Ecole Saint-Joseph qui a été réactualisée par délibération en 2022, est maintenue à 255 000 €.

d. Les charges financières

Compte-tenu de son encours de dette réparti sur 4 contrats d'emprunt à taux fixe, la commune a de faibles charges financières. Ainsi, les intérêts de la dette sont prévus à 92 829,02 € (hors ICNE).

	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts de la dette	248 861.70€	232 401.04€	156 836,25€	112 446,93 €	92 829,02 €

En 2025, les prévisions budgétaires sont prévues en légère hausse à 110 900 € dans le cas de la mobilisation d'un emprunt.

2. L'évolution de la section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du remboursement du FCTVA sur les dépenses d'investissement éligibles, du produit des amendes de police, du produit de la Taxe d'aménagement, des subventions d'investissement reçues par nos partenaires, de l'autofinancement net dégagé par la section de fonctionnement, et de l'emprunt si besoin.

En 2024, il est alors prévu 537 507 € pour le FCTVA, 250 000 € pour le produit des amendes de police et 280 000 € pour la taxe d'aménagement.

En matière de subventions d'investissement, la commune poursuit sa démarche de recherche optimale des aides financières auprès des partenaires institutionnels pour tous ses travaux et acquisitions. En 2025, il est prévu plus de 2 millions de subventions (hors restes à réaliser et nouveaux dossiers), répartis comme suivant :

- ❖ Département (Travaux de Proximité et autres dispositifs) : 1 327 166 €
- ❖ Métropole (CCPD) : 39 932 € (*A noter la fin du contrat CCPD fin février 2025*)
- ❖ Etat : 679 479 €
- ❖ Région : 16 492 €

De plus, les restes à réaliser en recette (concernant des dossiers de subventions notifiés et des dépenses engagées) seront intégrés au Budget primitif pour un montant de 5 086 533,19 €.

Les justifications, recherche et dépôts de dossier de subventions auprès de nos partenaires sont un travail quotidien important. De nouveaux dossiers de demande de subventions sont en cours de dépôt pour les nouvelles dépenses 2025.

Les cessions sont quant à elles prévues à hauteur de 109 300 € notamment pour des ventes déjà votées.

Enfin, compte-tenu de l'avancée des travaux en 2025, la commune a prévu de recourir à un emprunt d'1 million d'euros dont les conditions seront négociées lors d'une consultation bancaire et présentées en conseil municipal.

2.2 Les dépenses d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de maintenance, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme à travers les dépenses annuelles d'équipement mais également au remboursement en capital des emprunts contractés pour financer les dépenses des années antérieures.

Les dépenses d'investissement comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts qui constitue une dépense obligatoire couverte nécessairement par des ressources propres.

a. Les dépenses d'équipement

Au titre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), la Ville continue de mettre en œuvre les projets structurants s'inscrivant pleinement dans le cadre des engagements pris, afin de répondre à la problématique des équipements et des réseaux vétustes, vieillissants, et inadaptés aux besoins des habitants.

L'année 2025 sera l'année de la concrétisation de beaucoup de projets. Ainsi, le budget investissement est prévu à la hausse, avec 16,4 millions d'euros de dépenses d'équipement.

La commune poursuit sa transition énergétique et écologique en investissant de manière importante dans la rénovation de ses éclairages et réseaux (1,1 M€) afin de réduire sa consommation énergétique. Elle investit également dans la rénovation des bâtiments (2,3 M€) en faveur de toutes les générations. D'une part, des séniors avec le projet d'aménagement de la maison dite Allione à Biver en un futur foyer, d'autre part, la commune prépare l'avenir des nouvelles générations en investissant dans un relais petite enfance, un centre de loisirs, et une Plateforme jeunesse.

La commune apporte une attention particulière à l'amélioration et à la préservation du cadre de vie de ses habitants. Ainsi, des investissements importants (3 M€) sont prévus pour la rénovation d'espaces publics, de voirie, d'aires de stationnements, et d'aménagements paysagers. Ce sont des aménagements toujours plus qualitatifs en cohérence avec notre charte de l'aménagement de l'espace public : désimperméabilisation des sols, végétalisation et fleurissement, meilleure accessibilité, installation de mobilier urbain moderne, aménagement de pistes cyclables, enfouissement des réseaux. En 2025, la place centrale de Biver (parking) ainsi que le parvis de l'église de Biver seront entièrement rénovés.

La municipalité réaffirme sa priorité à la sécurité de tous les habitants et des espaces publics, avec la poursuite du déploiement important du système de vidéoprotection. Ainsi, la commune compte à ce jour 77 caméras en fonction (contre 44 en 2020), et prévoit 31 caméras supplémentaires en 2025 sur des axes stratégiques et aux abords d'équipements publics.

Dépenses d'équipement	BP 2025
Projets structurants	7 882 020,00 €
<i>Construction d'un centre de loisirs</i>	2 690 000,00 €
<i>Réhabilitation du cinéma</i>	2 340 364,00 €
<i>Ecole modulaire</i>	320 000,00 €
<i>La Plateforme jeunesse</i>	2 531 656,00 €
Travaux bâtiments	2 352 090,26 €
<i>Foyer des seniors (Maison Allione)</i>	586 800,00 €
<i>Relais petite enfance</i>	502 000,00 €
<i>Sécurité incendie</i>	69 357,40 €
<i>Travaux bâtiments et contrôle d'accès</i>	1 193 932,86 €
Travaux éclairage public et rénovation énergétique	1 108 478,21 €
<i>Rénovation éclairage public en LED</i>	394 680,00 €
<i>Travaux sur les réseaux de chauffage et chaufferie</i>	213 798,21 €
<i>réhabilitation toiture pour panneaux photovoltaïques</i>	500 000,00 €
Vidéoprotection	259 600,00 €
Travaux voirie et espaces publics	2 632 429,20 €
<i>Parking du cinema</i>	543 600,00 €
<i>Aménagement abords du rond-point des Phocéens</i>	120 000,00 €
<i>Avenue 8 mai 1945</i>	200 000,00 €
<i>Avenue Pierre Brassolette</i>	350 000,00 €
<i>Place de Biver</i>	441 700,00 €
<i>Place de l'Eglise de Biver</i>	195 000,00 €
<i>SMED 13 - Avenue sainte victoire</i>	134 280,00 €
<i>Avenue de Mimet</i>	48 000,00 €
<i>SMED13 - Impasse des Platanes</i>	82 720,80 €
<i>Aménagement Aire de jeux</i>	50 000,00 €
<i>Etudes</i>	25 000,00 €
<i>Travaux voirie et aménagement</i>	442 128,40 €
Travaux environnement, cadre de vie et espaces verts	485 200,00 €
<i>Patrimoine historique</i>	40 200,00 €
<i>Parc Agro</i>	29 000,00 €
<i>Végatalisation des projets de voirie</i>	100 000,00 €
<i>Aménagement Paysager Cours de Fontvenelle</i>	45 000,00 €
<i>Aménagement d'un parcours Sport/Santé</i>	120 000,00 €
<i>Travaux forestiers</i>	35 000,00 €
<i>Réaménagement rond point du lycée</i>	35 000,00 €
<i>Réhabilitation de la fontaine du Bd Carnot et rue Jules Ferry</i>	30 000,00 €
<i>Travaux de maintenance cadre de vie et espaces verts</i>	51 000,00 €
Acquisitions et équipements	1 567 634,72 €
<i>Acquisition foncière</i>	158 500,00 €
<i>Acquisition véhicules et équipement</i>	51 000,00 €
<i>Acquisition mobilier et matériels tous services</i>	554 012,72 €
<i>Restitution vente foncière</i>	243 350,00 €
<i>Informatique</i>	560 772,00 €
Subventions facades	120 000,00 €
Total	16 407 452,39
Métropole	32 500,00 €
Total opérations remboursées	32 500,00 €

L'année 2025 est ainsi marquée par la livraison de deux équipements parmi les projets structurants : le cinéma et la Plateforme, et l'avancée des travaux de construction du centre de loisirs.

Pour une meilleure lisibilité et une information efficiente et transparente, ces projets sont suivis depuis le vote du budget 2024 en **Autorisation de programme (AP) / Crédits de paiement (CP)**.

L'AP/CP est une technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Une **autorisation de programme (AP)** désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Sont concernés :

- L'aménagement de la plateforme jeunesse
- La réhabilitation du cinéma
- La construction du centre de loisirs

Les autorisations de programme comportant la répartition annuelle des crédits de paiement sont ajustées annuellement compte-tenu de l'exécution 2024 et des besoins de 2025. Les AP feront l'objet de délibérations spécifiques présentées en conseil municipal.

Les autorisations de programme sont ajustées et réparties comme suivant :

Autorisations de programme	Réalisations 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026	Reste à financer	Total
Réhabilitation du cinéma	82 489,53 €	2 340 364,00 €	691 432,15 €	0,00 €	3 114 285,68 €
Aménagement de la Plateforme	911 116,17 €	2 531 656,00 €	1 114 177,83 €	0,00 €	4 556 950,00 €
Construction du centre de loisirs	360 254,40 €	2 690 000,00 €	5 731 792,00 €	2 679 333,60 €	11 461 380,00 €

* Il est précisé que les montants sont en TTC ;

** La maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du cinéma et l'aménagement de la Plateforme a déjà été engagée en 2023 et a fait l'objet de restes à réaliser. Les montants correspondants ne sont donc pas intégrés à l'AP

Enfin, les restes à réaliser en dépense de 2024 seront intégrés au Budget primitif pour un montant de 3 994 816,89 €.

b. Le remboursement du capital de la dette

En 2025, le montant du remboursement du capital de la dette s'élève à 702 500 €.

Ce montant comprend le remboursement du capital de la dette existante pour 669 000 € ainsi que des crédits prévisionnels dans le cas de la mobilisation en cours d'année d'un nouvel emprunt.

PARTIE 4 : Les budgets annexes de la commune

1. Le budget annexe des Transports

Le Budget annexe des Transports est un SPIC permettant le transport des scolaires, des activités extra-scolaires, et le transport des associations.

Analyse financière 2020 - 2024

EN K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit de fonctionnement	672 433	659 914	837 151	640 603	606 705
Charges de fonctionnement	555 399	555 595	697 858	519 288	592 308
Epargne de gestion	0	0	5 201	6 213	30 619

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 592 308,43	G 622 927,22	G-A 30 618,79
	Section d'investissement	B 25 857,91	H 85 543,16	H-B 59 685,25

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 11 413,92 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 623 707,29 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 618 166,34	Q= G+H+I+J 1 343 591,59	=Q-P 725 425,25

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 90 635,43	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 90 635,43	=K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 592 308,43	= G+I+K 634 341,14	42 032,71
	Section d'investissement	= B+D+F 116 493,34	= H+J+L 709 250,45	592 757,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 708 801,77	= G+H+I+J+K+L 1 343 591,59	634 789,82

En 2024, les charges à caractère général ont été réalisées à hauteur de 123 931,59 €.

Les charges de personnel à 382 831,36 €, représentent près de 76 % des dépenses de fonctionnement pour un effectif de 8 agents au 31 décembre 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées de la facturation de l'activité de transport, de la participation de la Métropole, et de la subvention de la Ville. Elles ont été réalisées à hauteur de 606 845,61 €.

Après une période difficile en raison de la crise sanitaire où la Métropole avait plafonné son niveau de participation aux seuls frais liés au ramassage scolaire, la Régie des transports retrouve son activité normale et par conséquent les recettes liées.

En conséquence, le résultat de clôture en 2024 est de 30 618,79 €.

Perspectives 2025

Le Budget primitif 2025 est en légère baisse et s'équilibre à 652 898 €. Il comprend les charges courantes de fonctionnement du service prévues de manière stable, et les dépenses de personnel prévues en baisse compte-tenu de l'effectif stabilisé à 8 agents.

La subvention d'équilibre de la Ville est évaluée à 131 708 €, et la subvention de la Métropole reste stable.

Les dotations aux amortissements sont prévues pour 115 000 € en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement.

Ainsi, la section d'investissement qui reprend le résultat cumulé sur plusieurs exercices de 683 392,54 €, s'équilibre à 798 392,54 €, et intègre les restes à réaliser correspondant à l'acquisition d'un mini-bus pour 90 635,43 € qui n'a pas encore été livré.

2. Le budget annexe des Pompes Funèbres

Analyse financière 2020 - 2024

EN K€	2020	2021	2022	2023	2024
Produit de fonctionnement	30 155	16 944	55 391	25 353	15 795
Charges de fonctionnement	31 911	33 561	52 380	84 928	60 538
Epargne de gestion	-6 671	-19 075	33 913	161	-10 046

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 76 343,28	G 66 297,42	G-A -10 045,86
	Section d'investissement	B 60 502,22	H 15 805,48	H-B -44 696,74

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 31 018,10 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 23 263,47 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 160 108,97	Q= G+H+I+J 113 121,00	=Q-P -46 987,97

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 76 343,28	= G+H+K 97 315,52	20 972,24
	Section d'investissement	= B+D+F 83 765,69	= H+J+L 15 805,48	-67 960,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 160 108,97	= G+H+I+J+K+L 113 121,00	-46 987,97

En 2024, les charges à caractère général ont été réalisées à 60 412,80 €. Il s'agit des travaux pour la construction de 20 caveaux et 10 cavurnes.

Au 31 décembre 2024, ont été vendus 3 caveaux de 4 places et 2 caveaux de 6 places, ce qui porte le stock à 24 caveaux, pour une valeur de 127 791,83 €.

Il est important de préciser qu'aucun bénéfice n'est réalisé sur la revente des caveaux. En effet, le prix de vente des caveaux est calculé sur son coût d'achat.

Perspectives 2025

L'agrandissement du cimetière est toujours en cours, avec une nouvelle phase de construction de 20 caveaux et 10 cavurnes pour un montant de 70 000 €.

Des écritures d'ordre sont donc prévus pour intégrer ces nouveaux caveaux dans le stock comptable de la RMSE, soit un stock à 197 791,83 € qui sera ajusté selon les ventes effectuées au cours de l'année.

CONCLUSION

Dans un environnement national et international particulièrement instable, il est plus qu'impératif de préparer Gardanne aux enjeux du XXIème siècle afin de s'adapter aux données climatiques, préparer l'avenir des jeunes générations tout en étant attentif à nos séniors.

La réalité comptable sera le reflet de la déclinaison raisonnable et financièrement maîtrisée des politiques publiques que la municipalité a fait le choix de porter avec détermination, ambition et esprit de responsabilité.

La volonté de l'équipe municipale est de continuer à tout mettre en œuvre pour préserver une situation financière saine et pérenne afin de ne pas augmenter la pression fiscale.

Les services adaptent leurs pratiques afin de limiter la hausse des coûts et la commune poursuit ses efforts pour diminuer ses dépenses courantes, sans altérer les services proposés à la population. Un véritable travail d'optimisation a été poursuivi au sein de chaque service, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Néanmoins, certains postes ne sauraient être réduits, car ils garantissent une qualité de service public que la municipalité souhaite maintenir.

L'année 2025 sera l'année de poursuite des efforts engagés depuis le début du mandat et de concrétisation de nombreux projets d'investissement pour offrir aux gardannais et bivérois des équipements publics renouvelés, modernes, et adaptés.